



Entente Sportive Caudacienne®

Club Omnisports fondé en 1968 | Label Maisons Sport-Santé

Déclaré à la Préfecture du Val-de-Marne N°68-493 – Inscrit au Journal Officiel du 06/04/1968 – Déposé à l'INPI – N° Siret : 310 405 105 00035 – Code APE : 9312Z
Siège social : Stade Robert Barran – Rue du Chemin Vert - 94510 La Queue-en-Brie | Site Internet : ESCcaudacienne.fr | E-mail Président : esc-president@live.fr

L'E.S.C.® s'engage pour les Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024
« Fiers de rejoindre l'aventure **TERRE DE JEUX 2024** »



ASSEMBLEE GENERALE DE L'ENTENTE SPORTIVE CAUDACIENNE® 26 janvier 2023

L'Assemblée Générale Ordinaire était convoquée à 19h00 en visio-conférence et en présentiel au bungalow de l'ESC. L'accès est limité aux adhérents en droit de voter.

L'Assemblée Générale était convoquée sous l'ordre du jour suivant :

- accueil, feuille d'émergement
- présentation et vote du rapport moral pour l'exercice du 1^{er} septembre 2021 au 31 aout 2022
- présentation et vote du rapport comptable, comptes pour l'exercice du 1^{er} septembre 2021 au 31 aout 2022
- présentation et vote du budget prévisionnel pour l'exercice du 1^{er} septembre 2022 au 31 aout 2023
- présentation et vote des tarifs pour la saison 2023-2024
- quitus
- questions diverses

Accueil, émergement

62 présents ou représentés sur 574 adhérents votants inscrits sur le logiciel de gestion des adhérents de l'ESC®, E-Club.

Ayant constaté à 19h00 que le quorum n'était pas atteint, à 19h45, ce même jour, le Président de l'ESC®, M. Marc MAZUC ouvre une Assemblée Générale Extraordinaire, conformément aux statuts de l'ESC® et à la convocation.



Entente Sportive Caudacienne®

Club Omnisports fondé en 1968 | Label Maisons Sport-Santé

Déclaré à la Préfecture du Val-de-Marne N°68-493 – Inscrit au Journal Officiel du 06/04/1968 – Déposé à l'INPI – N° Siret : 310 405 105 00035 – Code APE : 9312Z
Siège social : Stade Robert Barran – Rue du Chemin Vert - 94510 La Queue-en-Brie | Site Internet : ESCcaudacienne.fr | E-mail Président : esc-president@live.fr

L'E.S.C.® s'engage pour les Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024
« Fiers de rejoindre l'aventure **TERRE DE JEUX 2024** »



En attendant la fin de l'émargement, le Président rappelle les règles qui régissent une association loi 1901 telle que l'ESC®.

Le développé de l'Assemblée Générale est agrémenté de documents partagés avec les adhérents en visio-conférence et projetés pour les adhérents présents dans la salle.

Rapport moral de la saison 2021/2022

Le Président débute la séance par la présentation des vœux de l'Association aux adhérents.

Il remercie les intervenants de l'ESC® (bénévoles, salarié.e.s, Volontaires Service Civique, stagiaires...) ainsi que les adhérents et adhérentes.

Il présente le Bureau Directeur dont l'équipe s'agrandit au profit des sections et des adhérent.e.s. Il remercie ses membres pour leur disponibilité et leur investissement.

La saison 2021-2022 est la première saison « normale » après avoir vécu des moments difficiles.

Les faits marquants :

- Mise en place de l'avoir forfaitaire, qui a permis une prise en compte des difficultés qu'ont connues nos adhérents sur la période sanitaire
- Soutien aux sections (administratif, logistique, matériel)
- Reconnaissance Maison Sport Santé depuis janvier 2022 - développement des activités, intervention à la Villa Caudacienne (Ehpad) avec participation aux diverses réunions sur ce sujet
- Continuité des stages omnisports qui rencontrent toujours un très vif succès.
- Création de la section escalade - pour cette saison nous étudions la réouverture du créneau du samedi prochainement.
- Le Handicap fait son chemin à l'ESC®. Intervention dans des maisons spécialisées, organisation de rencontres, journée, stage.
- Notre projet Fond de Dotation Paris 2024 ⇨ E.S.C.® = Ecologie, Sport-Santé, Citoyenneté n'ayant pas été retenu la saison dernière, nous allons à nouveau en déposer un.
- Participations : Octobre Rose, Téléthon, Forum, Caudacolor, Caudasso.
- Participation aux diverses réunions de la municipalité
- Continuité de gestion comptable par le développement de notre logiciel E Clubs



Entente Sportive Caudacienne®

Club Omnisports fondé en 1968 | Label Maisons Sport-Santé

Déclaré à la Préfecture du Val-de-Marne N°68-493 – Inscrit au Journal Officiel du 06/04/1968 – Déposé à l'INPI – N° Siret : 310 405 105 00035 – Code APE : 9312Z
Siège social : Stade Robert Barran – Rue du Chemin Vert - 94510 La Queue-en-Brie | Site Internet : ESCaudacienne.fr | E-mail Président : esc-president@live.fr

L'E.S.C.® s'engage pour les Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024
« Fiers de rejoindre l'aventure **TERRE DE JEUX 2024** »



- Evolution de l'informatique pour plus de facilité pour ses utilisateurs avec la mise en place de la boutique en ligne, la gestion des cours
- Ouverture de l'activité Baby Omnisports pour la saison en cours

Présentation des tableaux suivants :

- fonctionnement de l'ESC® : Un schéma présente le fonctionnement du l'ESC® avec le Comité Directeur composé des sections ayant un bureau élu et qui sont des membres actifs et du Bureau Directeur. Ce schéma présente aussi les sections qui n'ont pas de bureau et qui sont des membres consultatifs.

- l'ESC® compte 20 sections et 38 activités

- valorisation du bénévolat : ce tableau a une valeur indicative et ne rentre pas dans la comptabilité. Il présente le nombre et la valorisation de bénévoles en encadrement sportif et administration-logistique ainsi que le nombre de bénévoles ponctuels.

- salariat : 22 salariés ; 16 hommes (dont 1 apprenti) – 6 femmes pour un Équivalent Temps Plein de 7,64.

- évolution du nombre d'adhérents depuis la saison 2009/2010. Il est à noter que l'ESC® a récupéré 20% d'adhérents par rapport à la saison covid 2020-2021.

- évolution du Volontariat Service Civique depuis la saison 2011/2012. Depuis la saison dernière, les missions sont de 8 mois au lieu de 12 et l'agrément doit être demandé tous les ans au lieu de tous les 3 ans. Des formations obligatoires sont dispensées aux VSC (PSC1, formation citoyenne). Des tuteurs sont régulièrement formés au sein des sections.

- classement de sections par nombre d'adhérents. Certaines sections n'ont eu aucune activité sur la saison 2020-2021.

- répartition des adhérents par habitant LQB ou hors LQB et par tranche d'âge et par sexe

- répartition des adhérentes par sexe et section

- meilleurs résultats sportifs par section



Entente Sportive Caudacienne®

Club Omnisports fondé en 1968 | Label Maisons Sport-Santé

Déclaré à la Préfecture du Val-de-Marne N°68-493 – Inscrit au Journal Officiel du 06/04/1968 – Déposé à l'INPI – N° Siret : 310 405 105 00035 – Code APE : 9312Z
Siège social : Stade Robert Barran – Rue du Chemin Vert - 94510 La Queue-en-Brie | Site Internet : ESCcaudacienne.fr | E-mail Président : esc-president@live.fr

L'E.S.C.® s'engage pour les Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024
« Fiers de rejoindre l'aventure **TERRE DE JEUX 2024** »



Quelques points sur l'ESC® :

- Politique familiale
- Réduction étudiante
- Bons d'achats ancienneté
- Parrainages
- Échelonnement des paiements
- Inscription en ligne et paiement en ligne sécurisé
- Acceptation de nombreux paiements (chèques ANCV, chèques cadeaux...)
- Développement des partenariats offrant plus d'avantages pour nos adhérents
- Garde enfant (mise en relation avec des personnes sélectionnées par l'ESC®)
- Développement de nos partenaires et mécènes, vous aussi vous pouvez le devenir par vos dons participatifs aux projets de l'ESC® qui servent toutes les sections.
- L'ESC® est « Terre de Jeux 2024 »

Le président énumère aussi les stages et formations réalisés par les sections, les points forts de la saison ainsi que les projets de chaque section.

Formations citoyenne, PSC1, arbitre, animateur, dirigeant, et un contrat d'apprentissage BPJEPS réalisées par l'ESC auprès des fédérations, en interne et CREPS IDF.

Ouverte d'une section vélo VTT pour les jeunes lors de la saison prochaine.

Pour L'ESC® nous souhaiterions :

- Un terrain synthétique pour les activités football, football américain....
- Court extérieur tennis avec éclairage led
- Eclairage Barran, Lagrange, petit synthétique.
- Un second Dojo, pour les nombreuses pratiques de sports de combat
- Une ou des salles d'activités d'une surface de la salle A pour les jeux d'équipes
- Espace aménagé pour des activités Tir à l'Arc en extérieur.
- Un véritable bungalow avec club house multisports, salle de réunion, bureaux administratifs, pièce de stockage

Approbation du rapport moral :

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 61

Le rapport moral est approuvé à la majorité



Rapport financier

Le Trésorier rappelle que l'association dispose d'un logiciel de gestion Eclubs qui permet entre autres, d'enregistrer les adhérents ainsi que toutes les pièces comptables, d'effectuer la comptabilité de l'ESC®.

La comptabilité est expertisée et présentée par le cabinet d'expertise comptable Exponens.

Le Trésorier remercie les trésoriers des sections pour le travail bénévole fourni mais aussi les salarié.e.s du Bureau Directeur.

Pour cette saison, le compte de résultats de l'ESC® est déficitaire. Le trésorier présente quelques éléments qui justifient ce déficit :

- Pour cette saison post- pandémie, le total des avoirs pour les adhérents se monte à 64 893€.
- Début du remboursement auprès de l'URSSAF des charges non perçues durant la pandémie
- Aide financière aux sections
- Achat d'un deuxième minibus car il y a eu une augmentation des déplacements des équipes des sections.

Pour la saison 2022/2023 :

- L'ESC® va continuer à aider les sections
- L'ESC® va renforcer les partenariats pour les différents achats
- L'ESC® va prioriser les dépenses

Présentation du rapport du cabinet expert-comptable :

Graphiques :

- Recettes depuis 2017 avec une perte significative sur la saison 2020-2021
- Répartition des charges avec augmentation essentiellement sur les salaires (embauche de salariés supplémentaires) et les charges externes et limitation des autres charges
- Détails des charges externes avec notamment un fort investissement dans le matériel/équipement

Sur le bilan, on retrouve le résultat négatif de la période.



Entente Sportive Caudacienne®

Club Omnisports fondé en 1968 | Label Maisons Sport-Santé

Déclaré à la Préfecture du Val-de-Marne N°68-493 – Inscrit au Journal Officiel du 06/04/1968 – Déposé à l'INPI – N° Siret : 310 405 105 00035 – Code APE : 9312Z
Siège social : Stade Robert Barran – Rue du Chemin Vert - 94510 La Queue-en-Brie | Site Internet : ESCcaudacienne.fr | E-mail Président : esc-president@live.fr

L'E.S.C.® s'engage pour les Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024
« Fiers de rejoindre l'aventure **TERRE DE JEUX 2024** »



Vote du bilan financier

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 62

Les comptes sont approuvés à la majorité

Vote du quitus

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 62

Le quitus est approuvé à la majorité

Tarifs cotisations ESC® saison 2023/2024 :

Les tarifs pour la saison 2023/2024 ont été établis par les sections en tenant compte de :

-limite de l'augmentation des cotisations

-l'environnement proche

-le fait que les fédérations ont fait des demandes de fonds à l'État qu'elles ont commencé rembourser, ce qui va avoir un impact sur le tarif des licences.

Certaines sections restent sur le montant des cotisations de la saison précédente, d'autres pratiquent des augmentations qui ne dépassent pas 10% sauf cas exceptionnel. A noter que certaines sections n'avaient pas pratiqué d'augmentation depuis plusieurs années.

La cotisation statutaire pour les adhérents imposables reste à 60€. Pour les adhérents non imposables qui n'auraient pas leur avis de non-imposition, un chèque de caution de 40€ est exigé. En octobre, s'ils n'ont toujours pas fourni leur avis de non-imposition, le chèque de caution sera encaissé.

Le trésorier rappelle les règles régissant le paiement de la cotisation et des différentes aides.

Approbation des tarifs des sections saison 2023-2024

Contre : 0

Abstention : 2

Pour : 60

Les tarifs des sections saison 2023-2024 sont approuvés à la majorité.



Entente Sportive Caudacienne®

Club Omnisports fondé en 1968 | Label Maisons Sport-Santé

Déclaré à la Préfecture du Val-de-Marne N°68-493 – Inscrit au Journal Officiel du 06/04/1968 – Déposé à l'INPI – N° Siret : 310 405 105 00035 – Code APE : 9312Z
Siège social : Stade Robert Barran – Rue du Chemin Vert - 94510 La Queue-en-Brie | Site Internet : ESCcaudacienne.fr | E-mail Président : esc-president@live.fr

L'E.S.C.® s'engage pour les Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024
« Fiers de rejoindre l'aventure **TERRE DE JEUX 2024** »



Présentation du budget prévisionnel 2022-2023 :

Charges :

Le poste « formations » a été augmenté afin de pouvoir former les entraîneurs de l'Association aux dernières techniques.

Recettes :

Des dossiers de subvention vont être déposés :

- Subvention mairie
- Fonds de dotation Paris 2024 : dossier sport santé, dossier accueil des personnes en situation de handicap et dossier citoyenneté
- Dossiers emplois aidés

Vote du budget prévisionnel

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 62

Le budget prévisionnel est approuvé à la majorité

Vote membres du Bureau Directeur

La liste des candidats est présentée aux adhérents et approuvée à la majorité.
Le Comité Directeur se réunit à l'issue de ce vote pour élire les fonctions des membres du Bureau Directeur.

Le nouveau Bureau Directeur est le suivant :

Président : MAZUC Marc

Trésorier : LEFEBVRE Gilles

Secrétaire : GIRARD Valérie

Membre : VAPAILLE Jacqueline

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture l'Assemblée Générale à 22h00.

Pour l'ESC®, son Président Marc MAZUC

**ENTENTE SPORTIVE
CAUDACIENNE**
N° 68493 J.O. du 6.4.1968
Stade Robert Barran
Rue du Chemin Vert
94510 LA QUEUE EN BRIE